

Élizabeth Auclair

Revenir vers les habitants, revenir sur les territoires

L'articulation entre culture et développement durable dans les projets de développement local

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Élizabeth Auclair, « Revenir vers les habitants, revenir sur les territoires », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 2, n° 2 | Mai 2011, mis en ligne le 26 mai 2011, consulté le 04 juillet 2016. URL : <http://developpementdurable.revues.org/8946> ; DOI : 10.4000/developpementdurable.8946

Éditeur : Réseau « Développement durable et territoires fragiles »

<http://developpementdurable.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :

<http://developpementdurable.revues.org/8946>

Document généré automatiquement le 04 juillet 2016.

Développement Durable et Territoires est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution

- Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International.

Élizabeth Auclair

Revenir vers les habitants, revenir sur les territoires

L'articulation entre culture et développement durable dans les projets de développement local

- 1 La situation de crise mondiale dont on parle depuis quelques années, et de manière plus aiguë depuis la crise financière américaine des « subprimes »¹, amène à s'interroger sur le devenir global de notre planète. Les enjeux, qui sont maintenant multiples, concernent des questions politiques, économiques, environnementales, sociales, culturelles... Beaucoup d'interrogations portent sur le modèle de développement actuel, sur sa pertinence et sur ses limites, et différentes pistes sont proposées pour faire face aux difficultés et pour tenter d'enrayer cette crise. Si le développement durable est aujourd'hui un concept majeur, et si de nombreux États et collectivités tentent de mettre en œuvre des politiques et des mesures reposant sur ses principes, la persistance voire l'aggravation de nombreux problèmes économiques et écologiques conduit à une certaine remise en cause de ce concept. Toutefois, les positions vis-à-vis du concept de développement durable restent diversifiées, et plusieurs sociologues et économistes comme Andreu Solé (2009), ou encore Bernard Billaudot et Guislaine Destais (2009), ont tenté de dresser des typologies des différentes approches. Ces analyses mettent généralement en avant trois principales positions, au sein desquelles se distinguent encore d'autres variations : une attitude considérée comme « conservatrice » ou « libérale », une attitude nommée « réformatrice » ou « progressiste », et une troisième attitude, celle de « la rupture » dite aussi « révolutionnaire », où l'on trouve notamment les partisans de la décroissance, et sur laquelle porteront plus particulièrement nos analyses.
- 2 Mais au-delà des divergences dans les diagnostics, analyses et pistes proposées concernant le modèle de développement à promouvoir, il semble que la crise actuelle et les nombreuses interrogations qu'elle suscite font émerger un nouvel enjeu, celui de la dimension culturelle du développement, et plus largement celui du bien-être et de l'épanouissement des individus. La question culturelle devient ainsi de plus en plus prégnante dans les débats actuels, alors même qu'elle révèle un certain nombre d'ambiguïtés et de confusions, liées en grande partie à la polysémie du terme « culture ». La complexité de la situation vient surtout, nous semble-t-il, d'une forme de rapprochement qui paraît s'opérer actuellement, dans les discours tout du moins, entre les deux principales acceptions du terme culture : le sens anthropologique du terme renvoyant à la notion de civilisation et donc à une acception très large, et le sens plus limité portant sur les expressions artistiques et culturelles, et concernant ce que l'on nomme généralement les politiques culturelles.
- 3 Les réflexions qui émergent aujourd'hui autour de ce croisement entre les enjeux culturels et les enjeux du développement durable, semblent conforter un mouvement qui se traduit par un renouvellement des modalités de l'action publique. Les projets mis en œuvre s'inscrivent dans de nouveaux modes de gouvernance, marqués depuis quelques années par la volonté de favoriser des démarches plus ascendantes et des approches plus transversales, et d'accorder une place plus grande à la démocratie locale. Il nous semble qu'aujourd'hui la prise de conscience plus marquée des enjeux culturels accentue et renforce cette attention accordée au local, et de ce fait au territoire, et remet la question de la place et du rôle des habitants au centre des projets.
- 4 Nous proposons ici, dans un premier temps, d'analyser de quelles façons les interrogations portant sur le devenir de notre société, et en particulier certaines idées défendues par les partisans de la décroissance, conduisent à l'apparition de réflexions d'ordre culturel. Dans un second temps, nous examinerons la notion de culture et ses évolutions, avec une mise en évidence de ses applications en termes de développement des territoires. Enfin, dans une dernière partie, nous mettrons en lumière la spécificité des projets culturels qui émergent actuellement.

1. Des questionnements sur l'avenir de nos sociétés, liés à la crise mondiale actuelle

- 5 Au départ, les textes officiels et les analyses présentaient le développement durable comme un projet politique, reposant sur un équilibre entre les trois piliers de l'économie, de l'environnement et du social. Ce concept qui s'appuyait sur des valeurs fortes et des principes affirmés, reçut un accueil globalement favorable, illustré par une forte mobilisation des États, des déclarations ambitieuses et la rédaction de nombreux documents. Si l'on pouvait penser qu'il s'agissait d'un nouveau projet de société, voire même de civilisation, la dimension culturelle était toutefois quasi-absente des textes.
- 6 Plusieurs analyses récentes tendent à montrer que ce concept de développement durable, qui a émergé dans une période marquée par l'effondrement du bloc soviétique et l'essor d'un système économique néolibéral, a été fragilisé par la suprématie des enjeux économiques et financiers, une forme d'enfermement dans des préoccupations écologiques, et une certaine marginalisation des questions sociales². Avec l'aggravation de la crise mondiale, et notamment la mise en évidence des conséquences liées aux changements climatiques et l'accroissement des inégalités sociales, l'interrogation sur l'avenir de nos sociétés devient plus vive, et nombreux sont les philosophes, économistes ou sociologues qui se penchent à nouveau sur cette question. Certes, les risques pour l'environnement liés à nos modes de vie et de production avaient été mis en lumière il y a déjà longtemps (Citons par exemple l'ouvrage de Rachel Carson, *Le printemps silencieux*, paru en 1962, ou encore le rapport Meadows présenté au Club de Rome en 1972, sous le titre français *Halte à la croissance !*), mais la situation semble devenir plus aigüe. Pour certains, comme Edgar Morin, il faudrait concevoir un nouveau modèle, en s'appuyant sur des valeurs fortes, et en réinventant nos modes de vie : « (...) nous ne devons plus continuer sur la route du développement. Il nous faut changer de voie, il nous faut un nouveau commencement » (Morin, 2007 : 16).

1.1. Une certaine remise en cause du développement durable

- 7 Plus de vingt ans après la publication du rapport Brundtland en 1987, de nombreuses études publiées par l'Unicef, le PNUD, la FAO ou le GIEC par exemple, dressent un bilan alarmant sur la situation de la planète³. Au-delà des déclarations officielles, les États ont du mal à s'accorder et à mettre en œuvre des politiques respectant les principes et les décisions, comme on l'a vu par exemple lors des négociations difficiles portant sur le climat à Copenhague ou à Cancun, ou lors du report de la taxe carbone en France. Si certaines analyses dénoncent le décalage entre les principes du développement durable et les réalités de son application, c'est-à-dire entre les objectifs et les résultats, c'est parfois le concept même de développement durable qui est bousculé. À côté des objecteurs de croissance qui dénoncent depuis longtemps ce terme, comme l'économiste Nicholas Georgescu-Roegen (Georgescu-Roegen, 1971) par exemple, on trouve des hommes politiques, chercheurs et autres personnalités qui, devant les résultats inégaux des politiques de développement durable menées depuis près de vingt ans, s'interrogent et cherchent à élaborer des pistes nouvelles pour le monde à venir. Ainsi, selon le philosophe Dominique Bourg : « Avec le développement durable, nous avons tablé sur la possibilité de découpler la production de richesse de la consommation de ressources et donc sur la possibilité de faire plus avec moins. C'était une idée intéressante, il fallait l'expérimenter. Simplement, elle s'est révélée fautive (...). L'idée de croissance verte est risible. Nous nous trouvons au pied du mur, et la seule alternative qui nous reste est la décroissance matérielle ou dans un avenir impossible à déterminer, le clash » (Entretien accordé par Dominique Bourg à Étienne Dubuis, dans *Le temps*, le 13 octobre 2010). Par ailleurs, la présentation de la collection d'ouvrages co-éditée par la Fondation Nicolas Hulot exprime aussi quelques réserves vis-à-vis du développement durable : « Notre ambition est de susciter une approche du développement durable qui tourne résolument le dos à la rhétorique molle qui prévaut généralement dans ce domaine. L'expression même de développement durable est bien davantage un oxymore qu'un programme. Et pourtant derrière cette expression se pressent parmi les questions les plus rudes et massives de l'époque (...) ». Il s'agit donc pour les responsables de la collection « d'amplifier la démarche engagée vers la définition d'un autre modèle de société »⁴.

- 8 Une des principales critiques porte sur le fait que le développement durable s'inscrit encore dans la logique du « développement », notion politique et économique apparue à la fin de la seconde guerre mondiale, et qui véhicule un certain nombre de contradictions (Rist, 2007). Pour les partisans de la décroissance, le concept de développement durable repose sur un objectif de croissance économique continue, laquelle engendre des modes de consommation et une accumulation de biens, incompatibles avec une planète fragile, aux ressources limitées. Selon l'économiste Serge Latouche, un des principaux théoriciens de la décroissance : « il nous faut renoncer à cette course folle vers une consommation toujours accrue (...). Il s'agit d'une véritable décolonisation de notre imaginaire (...) » (Latouche, 2004 : 115). Ces analyses rejoignent les travaux récents de l'économiste britannique Tim Jackson, lequel dénonce également notre modèle actuel de croissance et les dommages irréversibles qu'il crée sur l'environnement (Jackson, 2009). En outre, de nombreux travaux portent sur le diagnostic des ressources énergétiques et sur les conséquences de leur utilisation excessive, ainsi que sur la pression exercée par nos modes de vie sur la biosphère (Cochet, 2005 ; Diamond, 2006 ; Jancovici et Grandjean, 2006 ; Boutaud et Gondran, 2009).

1.2. Des propositions pour une société reposant sur d'autres valeurs

- 9 Le choix des indicateurs et donc des valeurs utilisés actuellement pour mesurer la richesse et le progrès de nos sociétés est aujourd'hui fortement réinterrogé. Le gouvernement français a lui-même confié au Prix Nobel d'économie Joseph Stiglitz la présidence d'une commission chargée de réfléchir à de nouveaux indicateurs ; le rapport, présenté en septembre 2009, fait un certain nombre de recommandations, parmi lesquelles la nécessité de définir des indicateurs prenant en compte le progrès social et le bien-être des individus. Par ailleurs, des travaux sont également menés par différents acteurs et chercheurs pour remplacer, ou du moins compléter, les indicateurs quantitatifs de performance – le PIB en particulier – par des critères sociaux, culturels, philosophiques, ou spirituels, c'est-à-dire des critères d'ordre qualitatif, ouvrant sur la valorisation du « mieux être » et non plus seulement du « plus avoir » des populations. Des structures, comme par exemple le collectif FAIR (Forum pour d'autres indicateurs de richesse), proposent de promouvoir des valeurs opposées à celles qui sont célébrées actuellement: contre l'individualisme, contre la course à la performance, à la compétition, à la concurrence entre les individus et entre les territoires, à l'accumulation de biens, il s'agit de proposer la sobriété, la lenteur, le temps libre, la solidarité, la coopération...
- 10 Des expériences diverses se multiplient pour tenter de mettre en œuvre ces principes et valeurs, avec par exemple le covoiturage, les jardins partagés, les coopératives d'habitation, ou encore les Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP), les Systèmes d'Échange Locaux (SEL) et les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIP)... Tous ces projets, dont beaucoup relèvent de l'économie sociale et solidaire, semblent montrer que d'autres systèmes économiques peuvent se développer, notamment à des échelles locales. Des mouvements s'organisent autour des concepts de *Slowfood* et de *Cittaslow*, lesquels s'accompagnent de toute une déclinaison de projets se référant à cette notion de lenteur (Ariès, 2010). Le mouvement *Slowfood* par exemple a pour but de développer la qualité de vie par le goût, la découverte des produits de proximité et la préservation de la biodiversité locale. La démarche des *Cittaslow* élargit le concept de qualité alimentaire à la qualité de vie globale : il s'agit de prendre le temps de vivre dans sa ville ou son village. Ces « villes lentes » mettent en place des politiques environnementales, s'engagent dans la mise en valeur de toutes les richesses du territoire, qu'elles soient alimentaires, culturelles ou patrimoniales, et cherchent à promouvoir de nouvelles relations plus conviviales entre tous les acteurs du territoire. Le principe partagé par toutes ces expériences conduit à développer des projets en valorisant le niveau local et les notions de proximité, tout en cherchant à éviter les pièges de l'autarcie, de l'enfermement et des tentations passéistes. En effet, dans ces expériences, relocaliser ne signifie pas s'isoler, et les projets s'accompagnent d'échanges, de mobilités et de mises en réseau. À l'instar de Jacques Theys, qui considère que le territoire est la « brique de base » du développement durable (Theys, 2002), de nombreux travaux démontrent aujourd'hui l'intérêt de s'intéresser au territoire, au local, pour imaginer de nouveaux modes de vie.

- 11 Plusieurs travaux concernent les modalités de la réappropriation par les habitants de leur espace et de leur temps – ces composantes essentielles de la qualité de la vie que la société moderne a bousculées (Paquot, 2010). Il y a près de vingt ans, André Gorz affirmait déjà : « Il faut une politique du temps qui englobe l'aménagement du cadre de vie, la politique culturelle, la formation et l'éducation, et qui refond les services sociaux et les équipements collectifs de manière à faire une plus grande place aux activités autogérées, d'aide mutuelle, de coopération et d'autoproduction volontaire » (Gorz, 1991 : 127). Pour Serge Latouche, « reste la nécessité de redonner du sens au temps libéré » (Latouche, 2007 : 130). Dans ces réflexions, menées notamment par les partisans de la décroissance, et portant sur d'autres modèles et organisations sociales, on note l'importance de sauvegarder et de promouvoir les richesses locales, c'est-à-dire aussi bien les paysages et les patrimoines que les traditions, savoirs faire et expressions créatives et artistiques. Il s'agit bien là, semble-t-il, d'améliorer le bien-être des populations, en accordant une place plus grande à la culture.

2. Quelle conception de la culture pour le développement des territoires ?

- 12 Hormis les références à la protection des minorités culturelles que l'on trouve dans la Déclaration de Rio, et qui s'appuient sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, les premiers textes concernant le développement durable mentionnaient peu la culture. Si le concept de développement durable avait pour ambition de replacer l'être humain au cœur du dispositif, l'homme a surtout été considéré comme un être biologique, et non comme un être culturel. Les textes évoquent souvent la nécessité de satisfaire les « besoins vitaux » de l'homme, c'est-à-dire se loger, se nourrir et se soigner, mais les aspirations d'ordre artistique, culturel ou spirituel sont peu abordées.

2.1. Une reconnaissance récente de la dimension culturelle du développement

- 13 C'est lors du Sommet de Johannesburg en 2002 que les questions culturelles ont commencé à être évoquées : l'importance de préserver la diversité culturelle a ainsi été affirmée dans l'introduction du plan d'action⁵. Les questions d'ordre culturel ont été plusieurs fois abordées au sein des instances internationales au cours de la dernière décennie, avec notamment la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle de 2001, qui reprend la définition de la culture adoptée lors de la conférence Mondiacult de Mexico en 1982⁶. Cette Déclaration a été suivie par la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles signée en 2005, laquelle est en grande partie l'aboutissement des débats relatifs à la notion d'exception culturelle. La notion de diversité culturelle remplace ainsi la notion d'exception culturelle, qui avait été développée dans le cadre des négociations du GATT puis de l'OMC, et qui concerne surtout la protection des industries culturelles et notamment le secteur de l'audiovisuel et du cinéma. On a voulu par cette convention de 2005 attirer l'attention sur les risques de standardisation et d'appauvrissement de la culture engendrés par la mondialisation, et sur les menaces liées à la puissance des industries culturelles, et à l'expansion de la nouvelle culture de masse liée à l'essor du numérique.
- 14 Mais l'article 13 de cette Convention de 2005 demande aux États d'intégrer « la culture » et non seulement les « expressions culturelles » dans les politiques de développement. On peut aussi citer d'autres textes relativement récents relatifs à la culture, tels que la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, de 2003, ou encore la Déclaration adoptée par les Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, en 2007. Selon les textes, et même selon les articles, l'acception du terme culture varie, puisqu'il peut s'agir de promouvoir les droits des peuples autochtones, de respecter la diversité des cultures, ou encore de valoriser et de protéger la diversité des expressions artistiques...
- 15 On constate aussi l'importance grandissante de la culture au niveau local, puisque les politiques culturelles constituent désormais un enjeu essentiel pour le développement des territoires, même si, là encore, on remarque certaines ambivalences dans la signification et l'utilisation de la notion de culture. On peut par exemple s'interroger, avec Elsa Vivant, sur les finalités réelles

et sur les conséquences sociales et culturelles de l'engouement actuel pour le concept de « ville créative » (Vivant, 2009). Si un certain nombre de collectivités locales cherchent à développer leur image autour de l'idée de ville créative, la dimension culturelle qui est véhiculée par cette notion apparaît très paradoxale⁷. En effet, il semble que cette nouvelle approche que certains essayent de promouvoir autour des industries culturelles et des industries créatives⁸ – dans des logiques essentiellement économiques ou commerciales – repose sur l'application de recettes issues des États-Unis et sur des interventions urbaines souvent très onéreuses. Au-delà de la question de la validité scientifique du concept, il n'est pas certain que les valeurs sur lesquelles s'appuie ce modèle de ville créative, qui semble souvent répondre à des enjeux de marketing territorial, puissent répondre aux objectifs du « vivre ensemble » dont on parle tant aujourd'hui. Au-delà de l'imprécision du terme, cette notion semble en effet se caractériser par la diversité culturelle, la mixité sociale, le collectif, l'échange, ou la convivialité.

16 Avec des approches qui diffèrent donc sensiblement de celles des villes créatives, et qui s'appuient davantage sur cette notion du « vivre ensemble », un mouvement s'organise depuis quelques années autour des villes qui souhaitent mieux articuler les objectifs de la culture avec ceux du développement durable. Leur projet repose sur le constat que les trois piliers traditionnels du développement durable : l'économie, l'environnement et le social – ne couvrent pas tous les enjeux de nos sociétés et ne correspondent pas à l'ensemble des besoins des habitants. L'objectif est de remettre la culture au cœur des politiques locales, et plus globalement de renouveler la manière d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques de développement territorial. Les responsables de ces villes ont donc défini, en 2004, un nouvel outil, l'Agenda 21 de la Culture (Agenda 21 de la culture, Cités et Gouvernements Locaux Unis, Commission de la culture).

17 Par ailleurs, ces collectivités se sont mobilisées sur le plan international, pour que la culture soit reconnue comme le quatrième pilier du développement durable⁹. La définition de la culture, telle qu'elle est appréhendée dans ces Agendas 21 de la culture, s'appuie sur celle adoptée lors du Sommet Mondiacult de 1982. La culture est donc davantage considérée dans le sens anthropologique du terme, avec une acception plus large que celle habituellement adoptée par les politiques culturelles menées en France depuis la création du Ministère des affaires culturelles avec André Malraux, en 1959. En effet, la culture telle qu'elle est appréhendée dans les politiques culturelles concerne généralement le patrimoine, d'un côté, et les œuvres littéraires et artistiques, de l'autre, même s'il y a eu une ouverture sensible à de nouvelles disciplines artistiques et un élargissement de la notion de culture, au cours des cinquante dernières années. Cette ouverture a d'ailleurs été critiquée par certains qui reprochaient au Ministre de la Culture Jack Lang les conséquences de ce « tout culturel » (Fumaroli, 1991).

2.2. Un rapprochement progressif entre culture et développement durable

18 En 2002, la Commission Française du Développement Durable¹⁰ a donné un avis qui stipulait clairement que l'approche du développement durable devait intégrer la dimension culturelle au même titre que les trois autres dimensions, et devait même en constituer le quatrième pilier : « La diversité des cultures, patrimoine de l'humanité tout comme le patrimoine naturel qu'est la biodiversité, doit être protégée afin d'être transmise aux générations futures. Elle doit être enrichie par une dynamique d'échanges interculturels et de création, qui permette à chaque être humain de construire son rapport aux autres, son rapport au monde »¹¹.

19 On note depuis peu un rapprochement des deux champs d'intervention. Et c'est sans doute le terme de diversité culturelle, propulsé dans les débats par l'UNESCO et aujourd'hui très médiatisé, qui semble pouvoir rassembler les deux principales significations du terme culture, d'une part, et qui permet de faire le lien entre la culture et le développement durable, d'autre part. La notion de diversité est en effet un élément essentiel du concept de développement durable, qu'il s'agisse de la diversité culturelle ou de la diversité biologique.

20 Selon la déclaration de l'UNESCO de 2001, « la diversité culturelle contribue à une existence intellectuelle, affective, morale et spirituelle plus satisfaisante pour tous, et constitue l'un des éléments essentiels de transformation de la réalité urbaine et sociale »¹². Les textes

relatifs aux politiques culturelles évoquent de plus en plus les cultures, au pluriel, et non plus seulement « la » culture. En outre, l'emploi récent du terme interculturel à la place de celui de multiculturel traduit cette volonté de reconnaissance mais aussi de rencontre et de brassage des cultures, des expressions et des disciplines artistiques : on passe d'une simple juxtaposition des cultures à un échange entre les cultures. Selon les textes qui traitent de la promotion des expressions culturelles : « les parties s'efforcent de créer sur leur territoire un environnement encourageant les individus et les groupes sociaux (...) à créer, produire, diffuser et distribuer leurs propres expressions culturelles et y avoir accès, en tenant compte des conditions et besoins particuliers des femmes ainsi que des divers groupes sociaux, y compris les personnes appartenant aux minorités et les peuples autochtones » (Rouot, 2005 : 13).

21 On assiste donc en France à une évolution de la notion de culture, avec un élargissement de l'acception traditionnelle du terme. Cette notion de culture prend en compte la dimension anthropologique du terme, tout en conservant le sens de l'expression de la créativité humaine. Il semble en effet que les réflexions et problématiques concernant le développement durable et plus largement l'avenir de nos sociétés conduisent à un renouvellement de la pensée sur la culture. Les politiques culturelles qui se sont longtemps focalisées sur les questions sociales et éducatives, s'ouvrent à d'autres préoccupations plus transversales, telles que l'urbanisme et l'aménagement du territoire. Des rapprochements s'opèrent notamment en matière de modalités d'intervention, et de méthodes de travail participatives, en partie inspirées par les principes du développement durable.

22 Par ailleurs, on note que le terme culture figure à plusieurs reprises dans la Stratégie Nationale du Développement Durable adoptée en France pour 2010-2013 : parmi les choix stratégiques présentés dans le chapitre « démographie, immigration, inclusion sociale », on note la volonté de « réduire les inégalités d'accès aux droits fondamentaux que sont le savoir, la culture, le logement, les transports, un environnement sain, les soins et la protection sociale (...) », et dans le chapitre consacré à la société de la connaissance, « le développement de l'accès à la culture » figure aussi parmi les principaux leviers d'action¹³.

23 Néanmoins, en termes d'application sur le terrain, ce lien entre les politiques culturelles et les politiques de développement reste souvent peu développé, même si la situation évolue notamment au travers de l'élaboration des Agenda 21 locaux. Toutefois, dans ces documents, la culture n'est souvent qu'une thématique sectorielle, ayant une place relativement marginale comparée aux autres problématiques abordées. Il s'agit souvent de protéger le patrimoine et de favoriser l'accès aux pratiques culturelles, sans que le lien avec les autres domaines d'intervention publique soit toujours explicite. Ce sont surtout les villes qui définissent un volet culturel spécifique sous la forme d'un Agenda 21 de la culture, qui parviennent à ce rapprochement.

2.3. Les ambiguïtés de la notion de diversité culturelle

24 Il est désormais reconnu que la culture peut participer à la promotion des droits humains, à l'élaboration d'une société du savoir et à l'amélioration de la qualité de vie de tous les citoyens, et, dans le cadre plus large de la mondialisation, que les politiques culturelles peuvent favoriser la promotion de la diversité culturelle et le dialogue interculturel. Selon l'UNESCO, la diversité culturelle est une composante essentielle du développement durable et se combine avec la protection de l'environnement, le progrès social, l'efficacité économique.

25 Mais ce terme de diversité culturelle, qui pourrait sembler consensuel, soulève néanmoins plusieurs questions. Tout d'abord cette notion, désormais au centre de nombreux discours ou réflexions, semble prendre la place d'autres enjeux, comme celui de la démocratisation de la culture par exemple, qui avait largement dominé les problématiques culturelles jusque récemment. Est-ce que cela signifie que les problèmes d'inégalités d'accès à la culture sont devenus moins importants ? Cette situation n'est pas sans créer des débats au sein du monde culturel, cette tension étant réactivée par la proposition de l'actuel Ministre de la culture de mettre désormais l'accent sur « la culture pour chacun » et non plus sur « la culture pour tous », sans que l'on sache précisément les conséquences d'un tel changement.

- 26 En outre, lorsqu'on évoque la préservation de la diversité culturelle, cela renvoie souvent à la protection des minorités, à la lutte contre le racisme et les discriminations, et au respect des droits de l'homme. De là émerge naturellement la question des droits culturels, qui reste un sujet polémique. Pour respecter les droits culturels, s'agit-il de permettre à tous les groupes sociaux de maintenir leurs traditions sociales, culturelles, religieuses ? Ces droits peuvent-ils s'appliquer partout ? D'emblée se pose le problème de la place de la femme dans la société, pour ne citer qu'un des éléments, ce qui ouvre sur la question des violences faites aux femmes, mais aussi aux enfants, et sur la notion de liberté individuelle.
- 27 Par ailleurs, le thème de la diversité culturelle alimente également les controverses que l'on connaît plus particulièrement en France, entre la tentation de respecter et promouvoir une certaine autonomisation des expressions culturelles des différentes communautés, et la recherche d'une forme de rassemblement des cultures autour d'un socle de valeurs communes. Les politiques publiques françaises se sont en effet surtout basées jusqu'à présent sur les principes d'un pacte républicain voire d'une identité nationale, avec toutes les ambiguïtés que véhicule cette notion. Ces débats ont été réactualisés avec l'affaire de l'expulsion des Roms pendant l'été 2010.
- 28 Enfin, lorsque l'on emploie le terme de diversité culturelle pour évoquer la promotion des expressions créatives et artistiques de tous les individus, groupes ou sociétés, on se heurte à bien d'autres débats bien ancrés dans le paysage culturel français, concernant les oppositions entre la culture et le socio-culturel, entre les partisans d'une culture savante considérée comme universelle et légitime, et les défenseurs des cultures populaires, ou encore entre la culture et les loisirs ou le divertissement. À cela vient s'ajouter la question de l'articulation entre les politiques culturelles publiques, c'est-à-dire de manière globale la culture non-marchande, et les industries culturelles. Lorsque l'on évoque « la culture » en France, on pense fréquemment aux politiques culturelles menées par le Ministère de la culture et par les collectivités locales¹⁴. Or celles-ci se sont davantage centrées jusqu'à présent sur le développement des pratiques artistiques et la protection des patrimoines, que sur la promotion de la culture au sens large.
- 29 La prégnance du terme de diversité culturelle semble, en tout cas, ouvrir un nouveau champ de réflexion, puisqu'elle constitue l'occasion de rapprocher les diverses acceptions de la culture qui ont été longtemps éloignées sinon opposées, et plus globalement de renouveler l'analyse portant sur la contribution de la culture au développement des territoires.

3. Vers des projets culturels qui replacent les habitants au centre des démarches

- 30 Les questions relatives à l'articulation entre la culture et le développement durable apparaissent au moment où le monde de la culture est lui-même confronté, en France notamment, à de multiples interrogations. Le diagnostic est ambivalent : d'un côté, certains estiment que la culture est en crise, alors que d'un autre côté, on reconnaît qu'elle n'a jamais été aussi vive et foisonnante (Auclair, 2009). Au-delà des incertitudes réelles quant au financement de la culture¹⁵, on prend conscience, au moment où l'on fête les cinquante ans du Ministère de la culture, qu'une page est sans doute en train de se tourner. Des réflexions portent sur les finalités des politiques culturelles publiques, le positionnement des différents acteurs, leurs implications esthétiques, sociales et politiques, et donc plus largement le rôle de la culture dans la société. On observe depuis quelques années l'émergence de nouvelles démarches culturelles qui semblent vouloir rompre ou du moins se différencier des politiques traditionnelles, lesquelles se sont longtemps inscrites dans la seule logique d'une offre publique artistique et culturelle.

3.1. De l'aménagement culturel du territoire à la culture comme outil de développement local

- 31 Si les politiques menées ou soutenues par l'État ont certes permis de mettre en place des équipements et structures sur l'ensemble du pays (centres dramatiques nationaux, scènes nationales, musées, bibliothèques ou écoles de musique...), ces politiques, poursuivant le célèbre objectif de démocratisation de la culture, cher à André Malraux, se sont inscrites

dans le contexte global d'aménagement du territoire, et elles ne reposaient pas ou peu sur l'identification de la demande des populations, ni sur la prise en compte des cultures locales. Alors que la politique culturelle de l'État s'est incontestablement enrichie et diversifiée depuis le passage de Jack Lang au Ministère de la culture, avec la promotion de la démocratie culturelle et des pratiques amateurs, ainsi que le soutien aux nouvelles expressions artistiques et culturelles, force est de constater que l'accent a essentiellement été mis sur la promotion des artistes, et que les habitants restent encore bien souvent considérés comme un « public » à conquérir ou à fidéliser¹⁶.

32 Quant aux collectivités locales, si beaucoup d'entre elles se sont résolument engagées, depuis le début des années 1980 et les lois de décentralisation, dans des politiques culturelles affirmées, la multiplication des objectifs poursuivis, dont certains peuvent sembler contradictoires, rend souvent peu lisible le sens des politiques poursuivies. Au-delà des finalités culturelles à proprement parler – la création, la diffusion, la conservation, l'éducation – la liste de ce que l'on attend de la culture peut ressembler à une sorte d'inventaire à la Prévert. En effet, la culture est perçue comme pouvant contribuer à la croissance économique grâce aux emplois culturels, aux industries créatives et au tourisme culturel. Dans les quartiers en difficulté, l'action culturelle doit permettre de restaurer le lien social, favoriser la participation des habitants et dynamiser la vie locale (Auclair, 2010). La culture est aussi censée contribuer à la lutte contre l'exclusion sociale et culturelle, à l'insertion sociale et professionnelle des habitants, et à la restauration des identités individuelles et collectives (Auclair, 2008). Les arts et la culture sont en outre utilisés pour accompagner les transformations urbaines que connaissent actuellement de nombreux quartiers d'habitat social, lutter contre les phénomènes de ségrégation sociale et spatiale, et réduire les écarts entre centre-ville et périphéries (Auclair, 2006). Plus globalement, le développement culturel est vu comme un moyen de favoriser l'attractivité et le rayonnement de la ville (Auclair, 2003). Au final, la place des habitants dans ces politiques culturelles locales a peu évolué, même si on passe d'un public auquel on propose une offre artistique et culturelle, à des populations mieux identifiées (des habitants, des touristes, des populations en difficulté), que l'on va prendre en compte dans des démarches plus globales mais aussi plus territorialisées.

3.2. La prise en compte du développement durable dans les projets culturels

33 La question de l'articulation entre culture et développement durable commence à mobiliser les acteurs : le Ministère de la culture lui-même, les grands établissements culturels, les collectivités territoriales, les associations et structures culturelles, ainsi que les artistes. On note toutefois des degrés d'engagement variables et les termes utilisés font l'objet d'interprétations diverses. En outre, les modalités d'intervention sont multiples, et la participation des habitants varie selon les partenaires et selon les projets.

34 Le Ministère de la culture a organisé à Paris un colloque intitulé « Culture et développement durable » le 30 septembre 2010, afin de présenter la manière dont il envisage sa contribution à la politique nationale de développement durable, au travers d'un projet nommé « Vers une stratégie ministérielle de développement durable ». Plusieurs établissements culturels d'envergure, comme le Musée du Louvre ou encore l'Opéra de Lyon par exemple, ont également défini leurs propres stratégies de développement durable. Ces établissements sont ainsi amenés à s'ouvrir à des problématiques relativement éloignées de leurs préoccupations habituelles, pour aborder des questions économiques, sociales et environnementales. Cette réflexion plus transversale peut finalement les conduire à se réinterroger plus largement sur leur rôle dans la société.

35 On estime à plus de 350 le nombre de villes dans le monde qui ont mis en place un Agenda 21 de la culture, ou qui, du moins, cherchent à s'inspirer de la démarche ; et le recensement des collectivités françaises qui se basent sur ce nouvel outil, fait état de plus d'une vingtaine de villes, telles que les villes de Saint-Denis, Lille, Lyon, Nantes, Niort ou Angers... Les principaux axes d'intervention concernent la protection et la promotion de la diversité culturelle, la mise en place de la transversalité dans les politiques publiques, et le

développement d'une démocratie participative (Blouët, 2008). Il s'agit donc de repenser les finalités des politiques publiques et de modifier les modes de gouvernance, afin d'impliquer davantage les habitants, et de remettre le citoyen au cœur de la définition, du suivi et de l'évaluation de la politique culturelle

36 Par ailleurs, un nombre croissant de projets culturels ou artistiques, portés par des structures diverses, commencent à traiter, directement ou indirectement, des enjeux du développement durable. Même si c'est souvent la dimension environnementale qui est prise en compte (réflexion sur les modes de déplacements des publics, les questions énergétiques ou le recyclage des déchets), ces structures cherchent à s'ouvrir plus largement aux questions de société, en organisant des stands ou des espaces de débats, comme lors du Festival du Vent, à Calvi par exemple. En outre, certains artistes s'emparent des questions environnementales dans leurs créations, qu'il s'agisse du Land art par exemple, ou de spectacles de théâtre ou de danse abordant des questions écologiques¹⁷.

37 Mais les écueils sont nombreux, et les dangers liés à l'instrumentalisation de la culture par le développement durable, tout comme l'inverse, sont latents. Il ne s'agit pas uniquement, par opportunisme politique ou financier, de monter des expositions ou des spectacles de théâtre abordant les enjeux environnementaux, ou de demander aux festivaliers d'utiliser des gobelets recyclables. De même, la prise en compte de la dimension culturelle ne peut pas se limiter à construire des médiathèques et des équipements culturels « Haute Qualité Environnementale (HQE) » à l'intérieur des écoquartiers. Il semble en effet que dans certains cas, la mise en œuvre des principes concernant la ville durable se réduise à la création d'un ou plusieurs écoquartiers largement médiatisés, et n'échappe pas aux risques liés à la gentrification de ces quartiers et plus globalement à la fragmentation de la ville (Emelianoff, 2008). On ne peut s'empêcher de s'interroger sur le sens de cette nouvelle norme Haute Qualité Artistique et Culturelle (HQAC) par exemple, que l'on décerne à certains projets urbains, comme la ZAC du Plateau à Ivry-sur-Seine. Toutefois, on peut considérer qu'au-delà de positionnements et de discours intéressés, des réflexions communes sont effectivement en train d'émerger, avec comme objectifs la promotion de projets reposant sur des valeurs de solidarité, de respect de la diversité culturelle, de démocratie locale et de citoyenneté (Auclair, 2011).

3.3. Émergence de nouvelles dynamiques culturelles locales

38 Parmi les mutations importantes du paysage culturel, on remarque que les innovations se produisent désormais pour une grande part hors des institutions ou sous des formes nouvelles, au sein de structures associatives et de réseaux divers – friches, fabriques, collectifs d'artistes, coopératives... – considérés comme des lieux alternatifs, même si les liens avec les institutions et les collectivités existent généralement d'une manière ou d'une autre. Ce foisonnement a d'ailleurs pris une telle importance que l'État a tenté d'en cerner les contours en lançant des études et réflexions concernant ces projets regroupés dans ce qu'on nomme désormais les « nouveaux territoires de l'art » (NTA). Pour Bernard Latarget, « ces expériences partagent le constat que les problèmes de la société contemporaine ont une dimension culturelle de plus en plus forte. Qu'il s'agisse de l'exclusion par le chômage, de l'exclusion par la pauvreté, qu'il s'agisse de la politique de la ville, des débats contemporains sur la globalisation, sur l'environnement, sur le développement durable, nous sentons bien que ces questions ne peuvent pas être traitées si la dimension culturelle qui leur est inhérente est laissée de côté » (Latarget, 2002 : 36).

39 Ce qui semble caractériser une partie de ces nouvelles politiques et actions culturelles, comme les agendas 21 de la culture ou les projets portés par les NTA, ce sont les changements dans leur rapport au territoire et dans leur relation avec les populations locales. Les artistes et porteurs de projets culturels cherchent à s'ancrer davantage dans les quartiers, dans les villes, et à utiliser le territoire comme support des projets. Les événements festifs, actions « hors les murs », spectacles de rue et festivals de toutes sortes envahissent la rue, les espaces publics, les berges de rivières... et permettent une rencontre plus directe avec les habitants.

40 Certains artistes font ainsi bouger les lignes, en fondant leurs œuvres sur la participation ou l'interaction avec les habitants, sollicitant les spectateurs, et créant des spectacles avec des

amateurs. En se frottant aux problématiques actuelles de la société, il s'agit de permettre aux citoyens « d'accomplir leur vie et non de la subir », mais aussi de mieux se situer par rapport aux autres, par rapport au monde. Comme le dit Bernard Wallach, « l'art et les artistes partagent avec la politique et ceux qui la font cette responsabilité de "dire le monde", de nous en proposer une vision critique et de nous inviter à nous projeter dans notre devenir individuel et collectif » (Wallach, 2006 : 107). Ces projets culturels, qui articulent souvent la valorisation des patrimoines et la création artistique contemporaine, permettent en outre l'établissement de liens entre le passé et le futur, et une réappropriation de l'espace. Cette mise en perspective semble importante pour les habitants des villes et des quartiers, confrontés aux problèmes de l'étalement urbain, de la ségrégation sociale, et du fractionnement des territoires. Ces expériences constituent l'occasion de renouer avec des projets collectifs que la société moderne a fait disparaître au profit d'une survalorisation de la consommation et de l'individualisme. Selon Bernard Maris, « l'échange intellectuel est fondamentalement différent de l'échange marchand. Dans un échange intellectuel, celui qui donne ne perd rien et celui qui reçoit prend mais ne dépossède pas son interlocuteur. Le savoir, la connaissance, l'art peuvent ainsi être partagé et consommé par tous » (Maris, 2006 : 182). Il s'agit de recréer des solidarités là où la course à la compétition les a détruites.

41 L'objectif poursuivi est ainsi de laisser plus de place aux initiatives portées par la société civile et par la population. Il s'agit de replacer la culture au cœur des politiques de développement local, et de considérer les habitants non plus seulement comme des publics, des clients ou des administrés, mais comme les co-producteurs de leur cadre de vie. L'enjeu est de parvenir à valoriser le local tout en s'ouvrant au monde. Comme le suggère Pierre Calame, le fameux slogan du développement durable « penser global et agir local » peut être réinterrogé voire inversé (Calame, 2001), car c'est au niveau local, et avec les habitants, que l'on peut réfléchir, imaginer et construire de nouvelles politiques, en s'appuyant sur la richesse des territoires et sur la diversité des cultures.

Bibliographie

- Ariès P., (coord.), 2010, *Ralentir la ville...pour une ville solidaire*, Villeurbanne, Golias, 135 p.
- Auclair É., 2003, « Le développement culturel comme outil de promotion d'une identité territoriale ou comment les acteurs se saisissent de la culture pour faire émerger un territoire », in Gravari-Barbas M. et Violier P. (dir.), *Lieux de culture, culture des lieux*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 95-101.
- Auclair É., 2006, « Comment les arts et la culture peuvent-ils participer à la lutte contre les phénomènes de ségrégation dans les quartiers en crise », *Hérodote*, n°122, p. 212-220.
- Auclair É. et Brunet F., 2008, « Le rôle des projets dans le développement social des quartiers : retour d'expériences et perspectives », *Recherche Sociale*, n°187, p. 9-53.
- Auclair É., 2009, « Les mutations du paysage culturel : déclin de la culture ou nouvelles dynamiques artistiques ? », *Les Cahiers du DSU*, n° 50, Centre de ressources et d'échanges pour le développement social et urbain, Rhône-Alpes, p. 6-8.
- Auclair É., 2010, « A quelles conditions l'action culturelle peut-elle constituer un vecteur d'intégration sociale et devenir un véritable outil de valorisation du territoire ? », in Hameth Ba A. et Zentelin J.-L. (dir), *La dimension culturelle du développement*, Paris, L'Harmattan, p. 99-107.
- Auclair É., 2011, « Développement culturel-développement durable, vers une plus grande démocratie locale ? », in Fournier LS., Bernié-Boissard C., Crozat D. et Chastagner C. (dir), *Développement culturel et territoires*, Paris, L'Harmattan, p. 49-67.
- Billaudot B. et Destais G., 2009, « Les analyses de la durabilité en économie, Fondements théoriques et implications normatives », Communication présentée lors du colloque *Pour la suite du monde : développement durable ou décroissance soutenable ?*, HEC Montréal, 18/19 mai 2009.
- Blanc N. et Ramos J., 2010, *Ecoplasties, Art et Environnement*, Paris, Manuella Éditions, 287 p.
- Blouët C., 2008, « *L'Agenda de la culture en France, État des lieux et perspectives* », rapport CGLU et Ville de Barcelone, avec la collaboration de l'OPC de Grenoble, 15 p.
- Boutaud A. et Gondran N., 2009, *L'empreinte écologique*, Paris, La découverte, Collection « Repères », 122 p.

- Calame P., 2001, « *La ville et le territoire au cœur de la gouvernance de demain* », conférence donnée lors du Congrès de l'association des villes de Chine des 23-24 juin 2001 (transcription en ligne).
- Cochet Y., 2005, *Pétrole Apocalypse*, Paris, Fayard, 288 p.
- Diamond J., 2006, *Effondrement, comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie*, Paris, Gallimard, 648 p.
- Emelianoff C., 2008, « Pour un partage de la fabrique urbaine », *Urbanisme*, n°363, p. 45-47.
- Fumaroli M., 1991, *L'État culturel, Essai sur une religion moderne*, Paris, Éditions de Fallois, 305 p.
- Georgescu-Roegen N., 1971, *The entropy law and the economic process*, Cambridge, MA, London, Harvard University Press, 457 p.
- Gorz A., 1991, *Capitalisme, socialisme, écologie*, Paris, Éditions Galilée, 233 p.
- Jackson T., 2009, *Prosperité sans croissance*, Bruxelles, De Boeck, 250 p.
- Jancovici J.-M. et Grandjean A., 2006, *Le plein s'il vous plait ! La solution au problème de l'énergie*, Paris, Éditions du Seuil, 185 p.
- Kempf H., 2007, *Comment les riches détruisent la planète*, Paris, Éditions du Seuil, 148 p.
- Latarget B., 2005, in Lextrait F. et Kahn F. (dir), *Nouveaux territoires de l'art*, Paris, Éditions Sujet/Objet.
- Latouche S., 2004, *Survivre au développement*, Paris, Éditions Mille et une nuits.
- Latouche S., 2007, *Petit traité de la décroissance sereine*, Paris, Éditions Mille et une nuits.
- Maris B., 2006, *Antimanuel d'économie, tome 2, Les cigales*, Paris, Éditions Bréal.
- Morin E., 2007, *Vers l'abîme*, Paris, Éditions de L'Herne.
- Paquot T., 2010, *L'Urbanisme c'est notre affaire*, Nantes, l'Atalante, 174 p.
- Rist G., 2007, *Le développement, histoire d'une croyance occidentale*, 3^e édition revue et augmentée, Paris, Presses de Sciences-Po, 483 p.
- Rouot C., 2005, « Universalité de la culture et droit des individus, des groupes et des sociétés », *Culture et Recherche*, n° 106-107, Ministère de la culture et de la communication, p. 13.
- Solé A., 2009, « Développement durable et décroissance, le point aveugle des débats », communication présentée lors du colloque *Pour la suite du monde : développement durable ou décroissance soutenable ?*, Montréal HEC, 18/19 mai 2009.
- Theys J., 2002, « L'approche territoriale du développement durable, condition d'une prise en compte de sa dimension sociale », *Développement durable et territoires*, en ligne, Dossier 1 : Approches territoriales du Développement Durable, mis en ligne le 23 septembre 2002, URL : <http://developpementdurable.revues.org/1475>
- Vivant E., 2009, *Qu'est-ce que la ville créative*, Paris, PUF, 92 p.
- Wallach J.-C., 2006, *La culture pour qui ?*, Paris, Éditions de l'attribut.

Notes

1 Ce que l'on nomme la crise des « subprimes » est une crise qui a touché le secteur des prêts hypothécaires à risque aux États-Unis à partir du second semestre 2006 ; elle a participé au déclenchement de ce qu'on a appelé le krach des banques de l'automne 2008. Ces deux événements sont rétrospectivement considérés comme les deux étapes d'une même crise financière, entraînant une récession ayant touché l'ensemble de la planète.

2 De nombreuses communications portant sur une analyse du développement durable ont été faites lors du colloque *Pour la suite du monde : développement durable ou décroissance soutenable ?*, organisé par HEC Montréal, les 18 et 19 mai 2009. Les communications vont faire prochainement l'objet d'une publication aux Éditions « Ecosociété ».

3 Hervé Kempf, dans son ouvrage *Comment les riches détruisent la planète* (Kempf, 2007), s'appuie sur différents rapports pour analyser l'articulation entre les problèmes économiques, sociaux et écologiques, à travers le monde, et en France en particulier.

4 Collection « Développement durable et innovation institutionnelle », lancée en novembre 2009 par la Fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'homme, l'Université de Lausanne, et les Presses Universitaires de France.

5 « La paix, la sécurité, la stabilité et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, notamment le droit au développement, ainsi que le respect de la diversité culturelle, sont essentiels pour assurer un développement durable et faire en sorte que ce type de développement profite à tous » (Introduction au plan d'actions défini lors du Sommet de Johannesburg).

6 « ... dans son sens le plus large, la culture peut aujourd'hui être considérée l'ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social ; elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances... Cet ensemble de traits distinctifs qui caractérisent une société ou un groupe social renvoie à ce que l'on désigne communément sous le vocable d'identité culturelle... ».

7 Dans le dossier du n° 373 (Juillet-Aout 2010) de la revue *Urbanisme*, consacré aux villes créatives, plusieurs articles montrent les paradoxes de ces nouvelles notions de villes culturelles ou de villes créatives.

8 Les industries culturelles concernent le livre, la musique et l'audiovisuel, tandis que les industries créatives désignent davantage la mode, la publicité, le design et les jeux-vidéos, etc.

9 Déclaration adoptée dans le cadre du Sommet mondial des dirigeants locaux et régionaux (CGLU) à Mexico, le 17 novembre 2010.

10 Créée en 1993 et placée auprès du gouvernement, la Commission française du développement durable avait vocation à être une instance de réflexion indépendante et consultative sur les problématiques du développement durable. De mars 2000 à mai 2003, la CFDD a émis 11 avis sur des thèmes variés : le principe de précaution, la brevetabilité du vivant, la culture, la gouvernance mondiale, les aides à l'agriculture, etc. En mai 2003, s'estimant « censurés », les membres actifs ont démissionné.

11 Avis de la Commission française du développement durable n° 2002-07 (avril 2002) sur la culture et le développement durable.

12 Déclaration universelle de l'UNESCO sur la Diversité Culturelle adoptée en 2001.

13 Stratégie Nationale adoptée en juillet 2010 par le Comité Interministériel pour le Développement Durable

14 Cette implication très forte, et inhabituelle par rapport aux autres pays, de la part de l'État et des collectivités dans les politiques culturelles a d'ailleurs conduit à la création du terme « exception française ».

15 Inquiétudes concernant les effets des politiques internationales (discussions au sein de l'OMC, directives de la Commission européenne...), et des politiques nationales (RGPP, réforme des collectivités locales, suppression de la taxe professionnelle, crise des intermittents du spectacle...).

16 Un des objectifs de la Charte de mission de service public, sur laquelle s'engagent les structures ayant signé une convention avec l'État est « l'élargissement des publics ».

17 L'ouvrage *Ecoplasties, art et environnement*, de Nathalie Blanc et Julie Ramos, publié en 2010 par Manuella Editions, présente un panorama de démarches et œuvres d'artistes engagés sur les questions environnementales (Blanc, Ramos, 2010).

Pour citer cet article

Référence électronique

Élizabeth Auclair, « Revenir vers les habitants, revenir sur les territoires », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 2, n° 2 | Mai 2011, mis en ligne le 26 mai 2011, consulté le 04 juillet 2016. URL : <http://developpementdurable.revues.org/8946> ; DOI : 10.4000/developpementdurable.8946

À propos de l'auteur

Élizabeth Auclair

Élizabeth Auclair est Maître de conférences en aménagement à l'Université de Cergy-Pontoise, au sein du département de géographie et histoire. Directrice du Master Développement culturel et valorisation des patrimoines, elle est également chercheuse au laboratoire de géographie MRTE de l'Université de Cergy-Pontoise. Elle mène des recherches sur le thème du développement territorial, avec des réflexions centrées sur les questions de développement culturel, d'aménagement urbain, de développement durable, et depuis quelques années, sur l'articulation entre culture et développement durable. elizabeth.auclair@u-cergy.fr

Droits d'auteur



Développement Durable et Territoires est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International.

Résumés

Le développement durable se voulait un projet de civilisation, mais le concept a vite été fragilisé par la suprématie des intérêts économiques, et par l'enfermement dans des préoccupations d'ordre environnemental. Dans la période de crise actuelle, on s'interroge : comment veut-on vivre ? avec quelles valeurs ? dans quelles villes et dans quels territoires ? Il s'agit ici de voir comment les arts et la culture peuvent contribuer à cet objectif du « vivre ensemble ». Au-delà de positionnements opportunistes, on observe qu'une meilleure prise en compte de la culture, dans ses différentes acceptions, peut promouvoir des approches transversales, reposant sur les valeurs de solidarité, de respect de la diversité culturelle, de démocratie locale et de citoyenneté, et remettre ainsi les habitants au cœur des politiques et des projets de territoires. La recomposition du paysage culturel que l'on observe en France, notamment autour des agendas 21 de la culture et des nouveaux territoires de l'art, témoigne de la part d'artistes, élus et autres professionnels de la culture d'une volonté de travailler au plus près de la population afin de monter des projets qui remettent la culture au cœur des politiques locales.

Sustainable development was supposed to be a “civilization” concept, but the power of the economic interests and the pressure of the environmental issues have fragilized the concept. With the recent world crisis, many questions now arise: we must change our model, but how do we want to live, with which values and indicators, in what kind of towns and territories? In this article we propose to analyse how cultural development can help to reach the aim of “living together”. Indeed, taking into account cultural diversity and initiating local activities enables to develop new kinds of projects with the inhabitants, and to promote essential values such as local democracy, solidarity, tolerance, proximity... The changes in the French cultural policies seem to show that things are moving that way.

Entrées d'index

Mots-clés : culture, développement durable, décroissance, diversité culturelle, territoire, local, proximité, collectif, solidarité

Keywords : culture, sustainable development, de-growth, cultural diversity, territory, local, proximity, solidarity